

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article15>



Sorties scolaires MAJ 2023

- Administratif - Sorties scolaires -



Date de mise en ligne : mercredi 11 octobre 2023

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Vous trouverez en pièce jointe les nouvelles circulaires concernant les sorties scolaires.

- La note de service du 23 juin 2023
- Le guide des sorties scolaires pour organiser les sorties et constituer les dossiers
- Une fiche procédure synthétique pour les autorisations de sorties et voyages nuitées

Dorénavant vous devez saisir vos sorties scolaires **à la journée** dans l'application SortieSco.

Toutes les demandes d'autorisation de sortie scolaire **avec nuitées** feront l'objet d'une saisie dans l'application SortieSco, quelle que soit la destination choisie, qu'il s'agisse d'un départ en Seine-Maritime ou hors département.

ACCÈS A L'APPLICATION :

[Application Sorties scolaires](#)

Login et mot de passe personnel de messagerie (le même que pour IPROF)

En effet, vous devrez saisir les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de sortie scolaire avec nuitées dans l'application. Vous pourrez téléverser les différentes pièces et vous pourrez suivre l'évolution du traitement de votre demande au fur et à mesure des vérifications et validations.

Circuit de validation des dossiers de sortie scolaire avec nuitée(s)

Enseignant : saisie du dossier et transmission au directeur d'école via l'application.

Directeur de l'école : validation du dossier et transmission au conseiller pédagogique, référent de la circonscription.

Conseiller pédagogique : contrôle du dossier - demande de compléments d'informations si nécessaire et transmission IEN.

IEN : avis favorable et transmission DSDEN 76 / ou refus du dossier / ou demande de compléments d'informations.

DSDEN 76 : vérification du dossier - demande de compléments d'informations si nécessaire et validation.